

Informations diverses

LE POLE FROMAGER

Le pôle fromager instauré sur les Savoie est soutenu par le plan filière caprin-ovin lait de la région Auvergne Rhône-Alpes. L'objectif est de développer les valorisations, en apportant un soutien aux éleveurs fromagers.

Celui-ci vous propose un appui technique individuel en technologie fromagère sur 1 ou 2 demi-journée(s) par an sur votre exploitation.

Les thèmes les plus récurrents portent sur :

- ✓ Flores de surface
- ✓ Problèmes d'acidification, maîtrise T° et HR
- ✓ Accident de cave
- ✓ Mise en place de nouvelles fabrications (yaourt, bleu...)
- ✓ Aménagement des ateliers en fromagerie

Grâce à l'accompagnement financier de la Région et du Conseil Savoie Mont-Blanc, le pôle fromager poursuit ainsi son activité sur 2022.



1/2 journée : 148€
1/2 journées x 2 : 266€
(prix par adhérent inscrit,
coût total : 400€)

L'inscription au pôle fromager est réservée

aux adhérents du Syndicat Caprin des Savoie, du Syndicat du Chevrotin et de l'Association de Sauvegarde de la Chèvre des Savoie. Pour 2022, les conseils techniques (hors Chevrotin) sont assurés par Sylvie MORGE, ancienne technicienne fromagère du PRADEL et conseillère « fromagerie » de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

inscription auprès de

Yann BEN-ABDELKADER - 06 50 19 15 71
yann.benabdelkader@smb.chambagri.fr

Sylvie MORGE vous rappellera alors après votre inscription pour fixer un rendez-vous.



PRINTEMPS
des
chèvres

« Il y a bientôt 2 ans, en pleine pandémie, nous n'avions pas pu organiser le 10^{ème} Printemps des Chèvres. Les temps sont encore incertains, mais nous espérons tous qu'une levée des restrictions nous permettent d'organiser dans de bonnes conditions une fête pour cette année. D'autant plus que la filière a plusieurs choses à fêter : la reconnaissance de la chèvre des Savoie et les 20 ans de l'AOP chevrotin. Une date a été retenue avec la commune de Faverges : le week-end du 30 avril et 1^{er} mai 2022. Nous comptons sur tout le monde pour participer à l'organisation de ce bel évènement et espérons pouvoir réaliser la fête que tous les chevriers attendent. A bientôt ! »

Bernard Marchand
Président du Syndicat Caprin des Savoie

Pensez-y !



Vous pouvez réserver des chevrettes et des boucs de Savoie à la pépinière de Poisy.

Les dates à retenir

Mi-février

Ouverture de l'atelier d'engraissement des cabris

Du 26 février au 6 mars

Présence de l'Association de Sauvegarde de la Chèvre des Savoie au Salon de l'Agriculture

Le 4 mars

Assemblée Générale du Syndicat Caprin

Les 6 et 7 avril

Formation Pathologie en élevage caprin par Nicolas Erhardt de l'OMACAP

Les 30 avril et 1^{er} mai

Printemps des chèvres



28, rue Louis Haase - BP 55
74230 THONES
Tél : 04 50 32 05 79
contact@chevrotin-aop.fr



40, rue du Terraillet
73190 SAINT-BALDOPH
Tél. : 06 50 19 15 71
yann.benabdelkader@smb.chambagri.fr



Centre d'élevage de Poisy
845 Rte de l'École d'Agriculture
74330 POISY
Tél. : 06 89 64 34 46
contact@association-chevre-savoie.fr

CABRIOLE

la lettre d'info de la filière caprine des Savoie



Pédito

L'année 2021 a été encore marquée par la crise du COVID et ses impacts sur nos élevages et dans nos vies. Cette crise a pu mettre à mal certaines parties de nos activités avec par exemple les conséquences sur la filière cabri ou sur nos modes de commercialisation. Ces temps incertains nous ont obligés à nous réinventer. Ce fut aussi la preuve de l'importance de raisonner collectif... ainsi les initiatives collectives ont prouvé leur intérêt à différentes échelles.

Le Syndicat Caprin s'inscrit pleinement dans cette dynamique et les nombreuses réunions du conseil d'administration ont permis d'orienter notre travail dans les directions qui nous paraissaient les plus importantes.

Le dossier cabri en premier lieu avec la crise majeure de 2019 et 2020 nous a montré la fragilité de la filière traditionnelle. Aujourd'hui, des solutions ont été mises en place par le Syndicat Caprin pour valoriser en direct la viande de cabri des éleveurs savoyards avec la mise en place de différents circuits (abattage, découpe et préparation de terrines). Cette filière de vente directe et de valorisation en terrine est aujourd'hui de plus en plus importante. Nous nous félicitons du travail effectué sur ce dossier qui profite aujourd'hui à près d'une vingtaine d'éleveurs alors qu'ils n'étaient que deux en 2018.

Une seconde étape sera bientôt franchie sur cette même thématique avec la création d'un atelier collectif d'engraissement des cabris au lycée agricole de Contamines sur Arve. Ces démarches savoyardes sont portées en exemple auprès des différentes institutions au niveau régional. Notre travail sur ce dossier met en marche une dynamique collective qui répond à la fois aux enjeux économiques et aux enjeux sociaux actuels avec un atelier d'engraissement exemplaire dans sa

gestion et sa conception pour le bien-être animal.

Sur le dossier loup, il faut noter la participation active de plusieurs membres du Syndicat Caprin pour porter les remarques des éleveurs et anticiper au mieux les changements à venir.

Un important travail a également été effectué avec la coopérative Eleveurs des Savoie sur le maintien de l'offre de service. Pour rappel, notre Syndicat est partie prenante dans le développement de l'appui technique sur nos départements via l'aide de 200 € versée à chaque adhérent pour un appui technique souscrit auprès de la coopérative Eleveurs des Savoie. Le Syndicat Caprin a par ailleurs renforcé sa collaboration avec la coopérative EDS et le GDS des Savoie, en leur donnant la responsabilité d'émettre des informations techniques et sanitaires dans ce bulletin d'information. Aujourd'hui, nous souhaitons communiquer auprès du plus grand nombre avec ce nouvel outil d'information de notre filière. C'est ainsi que nous avons le plaisir d'écrire cet édito pour ce premier « Cabriole », journal de la filière caprine des Savoie, qui réunit toutes les forces vives de notre filière que sont le Syndicat Caprin des deux Savoie, le Syndicat du Chevrotin et l'Association de Sauvegarde de la Chèvre des Savoie. Ce travail en collaboration avec la coopérative Eleveurs des Savoie et la Chambre d'Agriculture a pour but premier de vous présenter les principales actualités, les grandes dates à retenir et les avancées des différents travaux menés par vos syndicats.

En vous souhaitant chaleureusement une bonne année 2022 pleine de réussite.

Bertrand MARX

Vice-Président du Syndicat Caprin des Savoie
et le Conseil d'Administration



ATELIER COLLECTIF D'ENGRAISSEMENT DES CABRIS DE CONTAMINES SUR ARVE



Un petit rappel historique

Suite à la crise du Covid, la filière cabri traditionnelle a présenté quelques faiblesses et la pérennité de la collecte paraissait de plus en plus incertaine. Le Syndicat Caprin a donc cherché dans un premier temps à mettre en place un système de valorisation en direct « clé en main ». La réflexion s'est engagée sur des solutions de valorisation avec « report », type terrine, permettant d'avoir une DLC plus longue qu'un produit frais.

Ainsi, une première étape importante a été de contacter les différents prestataires et partenaires potentiels : abattoirs, ateliers de désossage, ateliers de fabrication, entreprises de transport... Un circuit de fabrication de terrines opérationnel a alors été proposé aux éleveurs. Les premiers essais ainsi que les données économiques rappelées ci-contre permettent une valorisation conséquente des cabris sous forme de terrines.

La problématique s'est ensuite posée du manque de place en élevage pour l'engraissement des cabris.

Le conseil d'administration du Syndicat a donc envisagé comme solution la création d'un atelier d'engraissement collectif, sur le modèle d'une pépinière comme il existe déjà à Poisy en Haute-Savoie pour l'élevage des chevrettes de la race chèvre de Savoie. La collaboration entre un établissement public d'éducation agricole type lycée et le Syndicat Caprin semblait être la meilleure solution de collaboration.

En début d'année 2021, un premier sondage auprès des sites possibles a été réalisé suivi ensuite par les visites des sites de Poisy, de La Motte Servolex et de Contamines sur Arve (les 3 lycées agricoles de nos départements savoyards).

LES CHARGES

- ✓ **Abattage**
1.90 € à 4.90 € / kg carcasse
- ✓ **Désossage**
1.00 € à 1.60 € / kg carcasse
- ✓ **Étiquetage**
0.15 € à 0.40 € / étiquette
- ✓ **Façonnage terrine**
2.50 € / pot

LES PRODUITS

1 cabri =
80 à 100 terrines

Prix de vente par terrine

- ✓ 6.10 à 7.50 € en direct
- ✓ 5.00 à 6.00 € en indirect

Les données sont variables d'un élevage à l'autre mais on observe un bénéfice par cabri compris entre 80 et 200 €. 2 éleveurs en 2018 et 16 éleveurs en 2021.

Le site de Contamines sur Arve a retenu toute l'attention.

- ✓ Bâtiment existant : ancienne écurie à réaménager à moindre coût
- ✓ Responsable de l'exploitation en capacité de prendre en charge l'atelier
- ✓ Dimension idéale pour une première expérience, avec 180 cabris au maximum en même temps
- ✓ Contact avec la filière caprine avec un projet à long terme d'exploitation
- ✓ Proche des axes de communication

Après plusieurs réunions pour réfléchir aux modalités de fonctionnement avec les responsables du lycée agricole et après le soutien de notre dossier en conseil d'administration, le projet a été validé.

Les investissements « fixes » seront à la charge du lycée. Il s'agit principalement de petits aménagements électriques, de plomberie et la création d'abris dans chacun des box.

Les investissements en matériel, les louves neuves, les supports de tétines ainsi que les différents consommables (tuyaux, tétines...), seront à la charge du Syndicat Caprin.

La mise en place de la convention de partenariat

Une convention a dû être mise en place avec le lycée pour fixer les modalités de fonctionnement de l'atelier d'engraissement. C'est un système de pension qui est privilégié avec un coût journalier de présence du cabri sur l'atelier.

Le coût le plus important qui correspond à la poudre de lait pour l'alimentation du cabri est donc à la charge du lycée agricole.

Responsabilité de l'éleveur

- ✓ L'éleveur reste propriétaire de ses animaux.
- ✓ Le transport, l'abattage, la transformation et la commercialisation sont à la charge de l'éleveur.
- ✓ Les animaux arrivant devront être autonomes (sachant déjà téter à la louve ou multi bib)
- ✓ Entre 15 et 35 cabris maximum par élevage (maximum 1 box par élevage)
- ✓ Maximum 70 jours de présence (cabri lourd)
- ✓ Réservation obligatoire

Responsabilité du lycée

- ✓ Alimentation à la charge du lycée (coût de la poudre de lait et de l'entretien des louves)
- ✓ Surveillance et soins des animaux
- ✓ Gestion de l'arrivée des lots en collaboration avec l'éleveur
- ✓ Facturation des jours de présence des cabris (attention : même un cabri mort dans l'atelier engendrera des coûts correspondants à ses jours de présence sur place)
- ✓ Négociation tarifaire de la poudre de lait

On peut noter que l'astreinte pour surveiller et s'occuper des cabris (paillage, entretien louve) est supportée également par le lycée. Un tarif de la journée de présence a donc été négocié après réflexion entre les membres du Syndicat et les responsables du lycée. Ce coût de pension est de 1.15 € HT / jour de présence de l'animal sur le site.

Le bon fonctionnement de l'atelier dépend du nombre de cabris qu'il accueillera et c'est pour ceci qu'il est important pour notre filière de s'inscrire dans la revalorisation de la viande de cabri. Le système de pension avec les tarifs actuels est avantageux pour l'éleveur et permet un coût de pension total pour un cabri restant 60 jours d'environ 70 € ce qui devrait maintenir une bonne valorisation du cabri. Les calculs de rentabilité restent à moduler au cas par cas pour chaque élevage. La réussite de ce beau projet collectif à l'initiative du Syndicat dépend de tous les éleveurs savoyards et nous invitons les éleveurs intéressés à se faire connaître au plus vite. Un bulletin d'inscription est joint à ce courrier.



L'atelier pourra s'inscrire également dans la démarche label rouge qui est en train de se mettre en place en collaboration avec le Syndicat Caprin de la Drôme.

Les référents du Syndicat Caprin sur ce sujet sont joignables pour échanger avec vous et vous accompagner dans la prise de contact.

Yann BEN-ABDELKADER - Animateur du Syndicat Caprin
06 50 19 15 71
Bertrand MARX - Éleveur référent
06 20 70 67 15
Christophe SALZARD - Resp. d'exploitation à Contamines
06 70 11 06 30



point Sanitaire



LES STATUTS SANITAIRES, UN RÉEL OUTIL DE PRÉVENTION ET D'ACTION

Au moment des prophylaxies, il peut être judicieux de profiter de la venue du vétérinaire pour réaliser un statut sanitaire. Chaque élevage possède son propre microbisme. Si le troupeau est en bon état général, un équilibre se crée généralement entre l'environnement et les animaux. Cependant, certaines maladies majeures des caprins peuvent s'exprimer en phase clinique du moment qu'elles sont présentes dans un élevage.

La connaissance du statut sanitaire de son troupeau vis-à-vis de ces maladies est donc un indicateur de pilotage pour optimiser les performances de son élevage. Lors de constitution de troupeau, la santé animale est rarement la motivation principale. Pourtant, certaines maladies impactent directement la production laitière. Ainsi, il est nécessaire de connaître les maladies présentes dans le troupeau, pour prévenir le risque d'expression de celles-ci.

Les 4 principales maladies recherchées ont un fort impact sanitaire et économique :

- ✓ Le CAEV et la Paratuberculose, maladies chroniques à évolution lente
- ✓ La Chlamydie et la Fièvre Q, maladies abortives

La méthode utilisée consiste en des analyses sérologiques sur un échantillon du troupeau en fonction de sa taille.

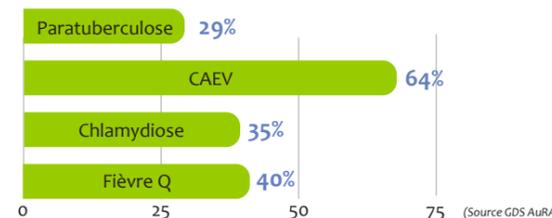
Pour un achat d'animaux, les statuts sont indispensables. On recherchera une compatibilité des statuts des troupeaux comparés, avec la présence et/ou l'absence des mêmes pathologies.

Les statuts sanitaires peuvent permettre d'affirmer l'absence de pathologies, mais ne peuvent garantir qu'un troupeau est indemne de maladies. Ils permettent de faire un état des lieux à un moment donné, mais sont susceptibles d'évoluer avec les pratiques d'élevage.

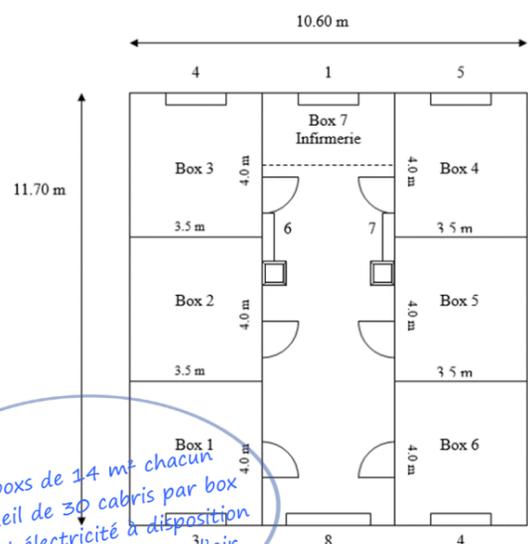
Le protocole des statuts sanitaires est indemnisé par le GDS des Savoie avec la participation du Syndicat Caprin des Savoie. La section caprine régionale GDS AuRA a remis au point des fiches explicatives sur les 4 maladies, ainsi qu'un dépliant détaillant l'objectif et l'interprétation des résultats d'un statut. A consulter...



Présence des maladies en région AuRA sur les 300 statuts sanitaires réalisés sur la région depuis 2016



PLAN DU FUTUR ATELIER



6 boxes de 14 m² chacun
Accueil de 30 cabris par box
Eau et électricité à disposition
Ventilation et volume d'air convenable